

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 23

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel LELARGE en sa qualité d'adjoint de droit au maire de Vire Normandie en charge la voirie, de la signalétique et de l'aménagement de l'espace public

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Michel LELARGE en qualité de maire délégué de Roullours et adjoint de droit au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Michel LELARGE, en sa qualité d'adjoint de droit au maire de Vire Normandie, chargé des travaux structurants relatifs à la voirie, à la signalétique et à l'aménagement de l'espace public, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation. La délégation prend en compte le travail de concertation de Monsieur Michel LELARGE avec Messieurs Sebastien LEBRUN, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la transition écologique et de la biodiversité et Alexandre POREE, adjoint au maire de Vire Normandie en charge des projets structurants bâtiments, et également en concertation avec nos services, les bureaux d'études et divers prestataires.

1- Voirie et signalétique

- **Pilotage des projets d'investissement** : Piloter la mise en œuvre des projets d'investissements inscrits au budget et suivre les chantiers et travaux nécessaires à leur réalisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Gestion et entretien du domaine public** : Gérer et entretenir le domaine public affecté à la voirie (chaussées, trottoirs et accessoires dont le mobilier urbain, signalisation etc..) à savoir : coordination avec les gestionnaires de réseaux et prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- **Décisions relatives aux diagnostics archéologiques** : Prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation préventive de diagnostics archéologiques prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux.
- **Planification pluriannuelle des travaux** : Établir un plan pluriannuel de travaux de voirie.
- **Elaborer un schéma directeur** : étudier les mobilités douces en cœur de ville en concertation avec Monsieur Guy VELANY, adjoint au maire de Vire Normandie en charge des mobilités durables.

2- Aménagement de l'espace public

- **Assurer la gestion, l'entretien et le bon usage des espaces publics** : veiller à la propreté, à l'entretien courant, à la qualité des aménagements ainsi qu'au respect des règles de vie collective sur le domaine public.
- **Coordonner et valoriser les interventions sur les espaces publics** : assurer le suivi des actions des services municipaux et proposer des aménagements visant à renforcer l'attractivité, la convivialité et la fonctionnalité des espaces publics.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Michel LELARGE ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Michel LELARGE n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

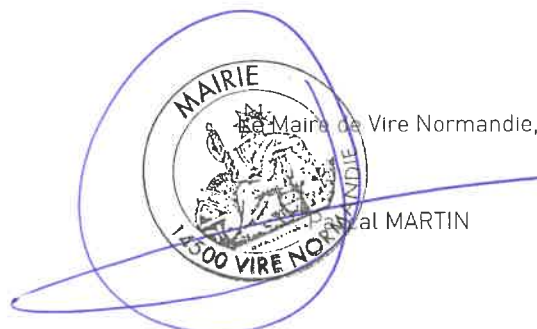
Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Michel LELARGE, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.